

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones			
				CV-204	PCV-205	RC-206 (P)	
USAGES	HABITATION	classe A - unifamiliale		•			•
		classe B - bifamiliale		•			•
		classe C - trifamiliale		•			
		classe D - multi. (moins de 10 log.)				•	
		classe E - multi. (10 log. et plus)				•	
		classe F - communautaire					
		classe G - mobile					
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture					
		classe A-2 bars					
		classe A-3 clubs sociaux					
		classe A-4 récréation intérieure					
		classe A-5 récré. ext. intensive					
		classe A-6 récré. ext. extensive					
		classe A-7 récré. ressource					
		classe A-8 arcades					
		classe A-9 caractère érotique					
		classe B-1 bureaux			•	• [2]	
		classe B-2 services					
		classe B-3 vente au détail					
		classe C-1 hébergement					
		classe C-2 gîte du passant		• [1]		• [1]	
		classe C-3 restauration					
		classe C-4 casse-croûte					
		classe C-5 résidence de tourisme				•	
		classe C-6 hébergement établissement d'enseignement					
		classe D-1 poste d'essence					
		classe D-2 station service					
classe D-3 lave-autos							
classe D-4 vente de véhicules							
classe D-5 pièces et acces.							
classe D-6 entretien							
classe E-1 const., terrassement							
classe E-2 vente en gros, transport							
classe E-3 para-agricole							
classe E-4 autres usages comm.							
INDUSTRIE	classe A						
	classe B						
	classe C						
	classe D extraction						
	classe E récupération, recy.						
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouv.			•			
	classe A-2 santé, éducation			•			
	classe A-3 centres d'accueil				• [3]		
	classe A-4 services culturels			•			
	classe A-5 sécurité, voirie						
	classe A-6 lieux de culte						
	classe B parcs, terrains de jeux		•	•	•		
classe C équip. publics							
AGRICOLE	classe D infras. publiques		•	•	•		
	classe A agriculture, forêt						
	classe B établissements d'élevage						
	classe C activités complé.						
	classe D formation agricole						
NOR-MES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	classe E animaux domestiques					
		isolée		•	•	•	
		jumelée					
		en rangée				•	
Notes particulières							
[1] usage assujéti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires							
[2] limité aux locaux des compagnies des services publics							
[3] limité aux établissements comportant un maximum de 6 chambres							

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones			
			CV-204	PCV-205	RC-206 (P)	
NORMES (suite)	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.1.1.2	7,6	12	3,6
		marge de recul avant max. (m)		—	—	3,6
		marge de recul latérale min. (m)		2	3	2 [a]
		somme des marges de recul latérales min. (m)		6	6	6
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	4,5
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étage)		—	—	2
		hauteur maximale (étage)		2	3	3
		hauteur maximale (m)		9	12	12
		hauteur minimale (m)		—	—	10
		façade minimale (m)		7,3	—	7,3 [b]
		profondeur minimale (m)		6,7	—	6,7
		superficie min. au sol (m ca)		55	—	55
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30	—	30
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	—	10
	AUTRES NORMES	puits municipal	chap. 18			
		zones à risque d'inondation	art. 19.2	•	•	
		zones de glissement de terrain	art. 19.3			
		lieu d'enfouissement sanitaire	art. 19.4			
		ancien dépotoir	art. 19.5			
		terrain contaminé	art. 19.9			
protection du patrimoine		chap. 20			•	
bande tampon		art. 23.2				
sites d'extraction		art. 23.3				
contingentement des usages reliés aux véhicules et aux centres commerciaux		art. 22.7 et 22.8				
PIIA			•	•	•	
DIVERS	AMENDEMENT	règl. 6-1-23, 19 octobre 2009		X		X
		règl. 6-1-52, 16 mars 2016		X	X	X
		règl. 6-1-54 (2016), en vigueur 18 mai 2016				X
	notes particulières	[a] dans le cas d'une habitation jumelée ou en rangée, la marge de recul latérale, du côté du mur mitoyen, est de 0 mètre. [b] dans le cas une habitation en rangée, la façade minimale est de 6 mètres.				